

## Audience ENAP du 27 Juin 2019

Après une première rencontre au printemps, la CGT a de nouveau été reçue par la direction de l'ENAP. Cette audience, malheureusement trop courte aura toutefois permis d'aborder les éléments suivants :

### ➤ Date de l'amphi d'affectation

Fixée au 30 juillet par l'école, la date de l'amphi d'affectation ne laissera aux nouveaux titulaires que le seul mois d'août pour organiser leurs démarches d'installation, ne tenant aucunement compte des contraintes de recherche de logement et de l'ensemble des démarches relatives à la vie familiale devant être réalisées.

➡ **La CGT a porté la nécessité de tenir cet amphithéâtre de manière rapide après réception de la liste des postes proposés et a demandé à la DAP à ce que cette liste soit transmise rapidement à l'ENAP afin que l'école ne se cache pas derrière la réorganisation de la DAP pour justifier de la situation.** Tandis que la direction RH de la DAP sollicitée le 3 juillet, se déclare en mesure de tenir cet engagement, l'ENAP invoque l'indisponibilité d'un amphithéâtre pour ne pas avancer la date de celui d'affectation !

Cet argument est inacceptable pour la CGT. Nous ne pouvons accepter que l'ENAP se réfugie derrière des problèmes logistiques mineurs pour éluder la question.

**La responsabilité de l'ENAP est aussi de permettre aux élèves de prendre leur 1<sup>er</sup> poste dans de bonnes conditions et devrait justifier largement le fait de décaler un cours d'une semaine.**

### ➤ Les dérogations de stage et d'amphi d'affectation

Alors qu'elles étaient l'exception il y a encore quelques années, les dérogations accordées par l'ENAP pour les lieux de stage des 2<sup>ème</sup> année et surtout les dérogations au classement de sortie d'école, paraissent se multiplier sans que les organisations syndicales représentant les personnels de la filière ne soient systématiquement consultées.

➡ **La CGT a demandé à l'école à ce qu'une réflexion soit initiée tant sur la méthodologie d'attribution des lieux de stage que sur la consultation des élus CAP quant aux dossiers de dérogation au classement de sortie d'école.**

**La transparence et l'équité doivent être garanties.** Les situations sociales des titulaires étant examinées en CAP, celles des élèves et stagiaires doivent l'être également.

### ➤ Les conditions d'accueil à l'école : hébergement et restauration

La direction nous a présenté le programme de travaux relatif à l'agrandissement de l'école : création d'un nouveau village avec des chambres doubles de 18m<sup>2</sup>. Les chambres des villages déjà existants repasseraient en chambre individuelle. Dans l'attente, le doublement restera la règle.

Nous avons également alerté le directeur sur la nécessité de prévoir des aménagements pour les grosses chaleurs de juillet, il indiquait avoir pris des dispositions en ce sens.

A noter que le matin même, une annonce de la baisse de 50 % du coût repas quotidien pour les stagiaires (qui passerait de 6 à 3€ par jour) sera appliquée à compter du mois d'août au bénéfice d'un changement de marché.

➡ **La CGT maintient quant à elle sa demande de gratuité.**

## ➤ **Le contenu de la formation**

La CGT a une nouvelle fois dénoncé le décalage entre les enseignements dispensés à l'ENAP (tout particulièrement sur l'évaluation RBR et la criminologie), les pratiques de terrain, et les textes encadrant l'activité d'un CPIP : missions statutaires et textes législatifs et réglementaire. Enseignements qui mettent les élèves dans des situations extrêmement inconfortables tant l'écart les conduit à adopter des positionnements schizophréniques qui se matérialisent par des notes et un classement incompréhensibles. A ce titre, l'annonce de la création d'un pôle criminologie faite au conseil d'administration nous interpelle, d'autant qu'elle est dénuée de toute précision quant à l'objet de ce pôle.

➡ **La CGT demande depuis plusieurs années à engager une réflexion** avec la participation des organisations syndicales représentatives de la filière **sur le contenu de la formation.**

La CGT a également demandé à ce qu'il y ait davantage de liens entre les SPIP accueillant les élèves et stagiaires, l'ENAP et l'administration centrale ; il en va de la qualité de la formation des collègues et du service public qui sera rendu.

➡ Il apparaît également indispensable que l'ENAP prenne en compte les diplômés d'éducateur spécialisé ou d'Assistant de service social pour proposer une formation raccourcie et adaptée à ces professionnels diplômés, telle qu'elle a déjà existé avant la pré affectation. L'ENAP doit aussi pouvoir offrir une formation adaptée aux professionnels qui arriveraient par la « 3ème voie ».

**Il est temps que les profils évoluent véritablement au sein de nos services pour enrichir et diversifier nos pratiques !**

**La CGT a demandé à ce que les 2 années de formation soit reconnues par un diplôme d'État. Il devient impératif que l'ENAP se rapproche des Instituts Régionaux de Travail Social et des Universités afin d'assurer un enseignement adapté des « savoirs faire et savoir être professionnels » et de permettre que cet enseignement soit enfin validé par un diplôme.**

**Cette exigence de la CGT trouve un écho encore plus important avec l'appréciation des critères de demande de détachement qui sont notamment considérées au regard des niveaux de recrutement et de formation.**

**Le directeur de l'ENAP semble avoir entendu que la CGT milite pour une véritable reconnaissance nationale de cette école et des formations qui y sont dispensées ! Charge à lui de le mettre en œuvre au plus vite.**